

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 15 JANVIER à 18 heures 30  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en  
séance publique, sous la présidence de Monsieur MOST Philippe, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

9 JANVIER 1991

**DATE D'AFFICHAGE**

9 JANVIER 1991

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU,  
BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, GAVEN, MMEs LISION, MONTRON Adjoints.  
MLLE BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN,  
DINDINAUD, MME FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MME  
PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP Conseillers formant la  
majorité des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. ALCHEr par M. LE GUEUT  
M. BARON par M. BUJARD  
M. MOULINEAU par M. MARCONI  
MME PARROU par M. CHABANEAU

**ABSENTS** : MM. ALONSO, BARRIERE

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : **OUVERTURE DE CREDITS POUR L'EXERCICE 1991 (Section  
Investissement).**

**VOTE** : **UNANIMITE.**

En application des articles 15 et 22 de la loi du 05 Janvier 1988, le Maire, dans l'attente du vote du Budget Primitif, peut, sur autorisation du Conseil Municipal précisant le montant et l'affectation des crédits, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Pour permettre la poursuite d'opérations en 1990 et le commencement de travaux urgents dès le début 1991, il est proposé l'ouverture de crédits d'investissement au titre de l'exercice 1991.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- . Ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- . Vu la loi du 05 Janvier 1988, N° 88-13,
- . Vu l'avis de la Commission des Finances,
- . Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- . D'ouvrir les crédits d'investissement suivants, au titre de l'exercice 1991.

**BUDGET PRINCIPAL**

DEPENSES

900.4 Article 23240		
Travaux à l'église Notre Dame		150 000 F
(Etanchéité terrasses)		
901.10 Article 23301		
Travaux neufs - Voirie routière		2 890 000 F
- Avenue la Clairière.....	790 000 F	
- Route de Maisonfort.....	2 100 000 F	
901.10 Article 23306		
Travaux restructuration du Front de Mer		10 550 000 F
		-----
	<b>TOTAL.....</b>	<b>13 590 000 F</b>

RECETTES

927 Article 16		
Produit de l'emprunt		13 590 000 F
		-----
	<b>TOTAL.....</b>	<b>13 590 000 F</b>

.../...

**BUDGET ANNEXE DU CAREL**

DEPENSES

Article 2142.3

Acquisition de matériel informatique 26 000 F

RECETTES

Article 1421

Fonds de compensation de TVA 26 000 F

Fait les jour, mois et an susdits  
Ont signé le Registre  
MM. Les Membres Présents

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort  
le 24 Janvier 1991  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général Adjoint